

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 16 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Christine BILLARD, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Gwenaëlle MORISSEAU, Kristiane COTTIN, Thierry BRIAND, Christian BONNICHON, Marina BONHOMME.

Absente excusée :

Marina BONHOMME a donné pouvoir à Gwenaëlle MORISSEAU jusqu'à 21h52,

Thierry VALLERY a donné pouvoir à Vincent MORISSEAU à partir de 22h06.

Benoît MARIÉ.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Thierry BRIAND.

Arrivée de Mme Gwenaëlle FASSEU à 20h49,

Arrivée de Mmes Christine BILLARD et Kristiane COTTIN à 21h06,

Arrivée de Mme Marina BONHOMME à 21h52,

Départ de M. Thierry VALLERY à 22h06

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 23 SEPTEMBRE 2022.

2/ RESTAURATION SCOLAIRE :

A) Mapa – Fabrication Et Livraison De Repas En Laison Chaude Pour La Restauration Scolaire De La Commune d'aufferville :

Le maire informe qu'il a été reçu une seule offre portant sur la fabrication et la livraison chaude pour la cantine scolaire de la commune.

La proposition comporte toutes les pièces obligatoires au MAPA. Les modalités d'exécution prévoient une quantité journalière de 90 à 100 repas par semaine, avec un fonctionnement se déroulant sur 4 jours par semaine (soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire uniquement et à l'exception des jours fériés). Les repas devront être livrés au plus tard à 12h00 (heure maximum). Les effectifs seront communiqués au titulaire du responsable au plus tard le vendredi qui précède la semaine de livraison.

Le durée du marché est conclu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction sans excéder 3 ans soit du 01/01/2023 au 31/12/2025.

L'accord cadre est rémunéré par un prix unitaire de 3.90€ TTC, ce tarif comprenant les prix des denrées, les frais de livraison, les frais de fonctionnement y compris les charges fiscales, parafiscales et autres frappant obligatoirement la prestation. Une clause de révision est prévue une fois par an à la date d'anniversaire.

L'élaboration des menus prévisionnels est approuvée par le diététicien avant d'être validée en commission. Les menus sont établis pour une durée de 12 semaines et par cycle de 3 mois. Ils respectent les grammages prévus par les recommandations relatives à la nutrition soit une entrée, un plat protidique, une garniture, un fromage ou laitage et un dessert ou un fruit. Le prestataire applique la loi égalim concernant les plats végétariens, depuis novembre 2019.

Le prestation met en avant l'éducation au goût, aux saveurs, aux spécialités régionales avec l'élaboration d'un menu du terroir une fois par mois. Celui-ci s'organise avec la chambre d'agriculture et les producteurs locaux afin de mettre en valeur les produits du terroir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de retenir l'offre de la commune de Nemours et autorise le maire à signer le marché.

B) Restauration Scolaire Tarif Au 1^{er} Janvier 2023 :

Le maire rappelle le tarif du repas facturé aux familles à la restauration scolaire d'Aufferville qui est de 3.75€.

Pour l'année 2022, la commune a commandée 7575 repas et 7002 repas ont été facturés représentant un déficit de 3285€, cette perte ne comprenant pas le coût de fonctionnement et les charges de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de fixer le tarif à 3,80€ à compter du 1^{er} janvier 2023.

3/ EGLISE : PROGRAMME DE TRAVAUX :

Le maire expose une version raccourci du diagnostic église (annexé au présent procès-verbal et transmis à l'assemblée) présenté par Monsieur MAUDUIT lors du rendez-vous du samedi 08 octobre dernier.

Les travaux à réaliser se présentent en 4 phases :

- 1/Renforcement de structures sur clocher, façades ouest, est et sud.
- 2/Restauration clocher, façades ouest, est, sud et nord et restauration de la sacristie.
- 3/Mise en hors gel des fondations et aménagement des abords.
- 4/ Restauration intérieur Nef, collatéral, chœur, abside, sacristie.

Le coût de ces travaux s'élève à 2 558 810€ HT, une partie des travaux sont subventionnables avec la participation de la DRAC à hauteur de 30% du HT, la région Ile de France à hauteur de 20%, le département à hauteur de 20% et la fondation du patrimoine.

Il faut également intégrer aux travaux la rénovation des 2 cloches.

Les travaux auront une durée d'environ 5 ans.

Un emprunt est envisagé pour une durée comprise entre 20 et 30 ans.

Le maire propose de s'engager pour une restauration et rénovation complète de l'église Saint Martin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'engager les travaux pour toutes les phases.

4/ ECLAIRAGE PUBLIC : HORAIRES D'ECLAIRAGE :

Le maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement des plages horaires de l'éclairage public de 6h00 à 8h00 et de 17h00 à 23h00 selon les saisons.

Il revient sur la forte augmentation du coût de l'électricité à venir prochainement proposent de montrer l'exemple d'économie d'énergie en réduisant l'éclairage public d'une heure le soir (22h00 au lieu de 23h00) à partir de janvier 2023.

Le coût de l'éclairage public pour l'année 2022 s'élève à 6 144€ avec 1 841€ supplémentaire de maintenance pris en charge à 75% par le SDESM.

La réduction d'une heure d'éclairage par jour représenterait un gain de l'ordre de 1230€ par an.

Une information a également été faite au personnel communal et enseignant pour la réduction du chauffage lors des absences prolongées (vacances scolaires).

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de modifier l'horaire d'éclairage du soir à 22h00 au lieu de 23h00 à compter de janvier 2023.

5/ Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) ET Document d'Information Communal sur les risques majeurs (D.I.S.C.R.I.M) :

Ces documents ont été rédigés avec le concours de l'assurance Groupama.

Le PCS et le DISCRIM permettent de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens de la commune.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de la crise.
- Cartes d'actions inondation qui regroupe des actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements de la commune.

Pour la gestion de crise, différents acteurs :

- Maire et adjoint → D.O.S (Directeur des Opérations de Secours).
- Pompiers → C.O.S (Commandant des Opérations de Secours).
- Préfecture → D.O (Directeur des Opérations).
- Cellule communication : DGS et agent technique.

- Cellule accueil : 2^{ème} et 3^{ème} adjoints.

Les lieux recensés :

- accueil de la population : Salle des 4 Saisons
- missions de secours à personne avec lieux d'atterrissage d'un hélicoptère :
 - Bourg : terrain multisports et/ou parking salle des fêtes.
 - Hameau de Morville : 1^{ère} patte d'oie.
 - Hameau de Busseau : terrain face à la mare.
 - Hameau de Jarville : plateforme à betteraves sté Morisseau.
 - Hameau de Maison Rouge : Parking transports Moulié.

Un exemplaire sera distribué à chaque foyer via la boîte aux lettres, à chaque membre du conseil municipal et un affichage sera fait dans la salle Marianne. Ce document sera également consultable sur le site internet.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi qu'un DICRIM.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire et après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité des présents et représentés la proposition du maire.

6/ DEMANDE DE MISE A DISPOSITION SALLE DES 4 SAISONS – ASSOCIATIONS EXTERIEURS :

Le bureau municipal a reçu dernièrement en mairie le président d'une association de Bougligny, qui venait exposer les problèmes à venir pour l'utilisation de la salle des fêtes communale. Celle-ci devant être remplacée, il souhaitait obtenir gratuitement le prêt de la salle polyvalente d'Aufferville pour y organiser diverses manifestations durant la période de travaux (1 à 2 ans).

Il lui a été signifié que notre commune avait son propre comité des fêtes qui l'utilisait déjà pour diverses animations et qu'il n'était pas envisageable de procéder ainsi au regard d'autres futures demandes.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à la demande mais décide de pratiquer le tarif de location en vigueur pour toutes les associations extérieures à la commune (voir tarif extérieur).

7/ SALLE DES 4 SAISONS TARIF 2023 :

Le maire rappelle au conseil municipal les tarifs en vigueur de location de la salle des 4 Saisons:

Pour le week-end et journée :

- Auffervillois : 290€
- Extérieurs : 710€

Une caution est demandée de 1 200€ ainsi qu'une attestation d'assurance.

Il rappelle ensuite la dernière actualisation des tarifs en date du 1^{er} janvier 2019, précise une augmentation des sous-locations... (12 contrats Auffervillois et 2 contrats extérieurs pour l'année 2022).

L'assemblée souhaite une actualisation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 pour tous les nouveaux contrats signés et demande les coûts de fonctionnement réels pour les week-ends pour décembre 2023, afin de permettre d'évaluer et actualiser si nécessaire les prix de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre et décide de fixer les prix suivants à compter du 01/01/2023.

Banquets, mariages...	Tarif commune Total	arrhes	solde	Tarif extérieurs total	arrhes	solde
Grande salle week-end et journée	350€	120€	230€	750€	250€	500€
CAUTION	1 200€					

8/DEMANDE DE SPONSORING :

Le maire présente la brochure transmise par une Auffervilloise qui va participer à « le Treck'in gazelle » avec sa sœur et qui souhaite obtenir un sponsoring de la part de la commune d'Aufferville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et à titre exceptionnelle d'accorder une subvention de 100€.

9/ LOGEMENT :

Le maire donne la parole à Nathalie Touzet en charge du dossier de mise en location du logement vacant.

Elle informe du rendez-vous qui a eu lieu avec Seine et Marne Attractivité à Fontainebleau dont la gestion des gîtes de France est réalisée par une affiliation de la collectivité.

Elle explique le fonctionnement des gîtes de France et la grille de classement. Elle précise que la charte de qualité demande un accueil physique personnalité avec un geste de bienvenue qui fait leur renommé, et l'utilisation des boites à clefs en cas d'extrême impossibilité.

Le logement serait classé en 2 épis, si le choix de la municipalité s'oriente vers les gîtes de France, le schéma des prix se présente par un découpage de 3 tarifs pour une capacité de 6 personnes pour une semaine :

Basse saison Janvier/novembre/décembre : 372€

Moyenne saison février à début juillet / fin août aux vacances de la Toussaint : 417€

Haute saison vacances scolaires / juillet-Août et Noël : 493€

En cas d'hébergement à la nuitée le calcul se réalise avec un pourcentage :

1 nuitée : 60% du tarif semaine,
 2 nuitées : 70% du tarif semaine,
 3 nuitées : 80% du tarif semaine,
 4 et 5 nuitées : 90 % du tarif semaine,
 6 nuitées : 95% du tarif semaine.

Cette organisation amène à évoquer les avantages et les inconvénients :

Avantages	Inconvénients
Accès à la plateforme (planning / fermeture)	Frais d'entrée une seule fois 300€
Mise à disposition de la documentation	Cotisation annuelle d'un maximum de 350€
Facilité de mise en place	Commissions à chaque réservation de 15% ou 10%
Gestion et conseils simple	Accueil personnalisé physique avec état des lieux entrée et sortie
Païement via la plateforme	Si utilisation en logement d'urgence limité à 12 semaines
	Nuisances à proximité (école)
	Inexistence de l'extérieur
	Notions d'anglais
	Gestion des départs le dimanche soir (18h00).

Au vu des éléments, cette solution ne semble pas être adaptée à la commune.

Il est proposé d'organiser les réservations via une plateforme de type « Booking ». Nathalie Touzet insiste qu'il faudra être réactive lors de la réception de mail afin de procéder au blocage du week-end si nécessaire. Le service est payant via les réservations de 17% la commission et entre 1.1% et 1.9% pour le paiement. Il n'y aura pas de caution, ni d'états des lieux.

L'intitulé de l'annonce pourrait être : « logement traditionnel au-dessus d'une école ».

La commission « spéciale logement » se réunira en début d'année 2023 pour étudier et mettre en place cette possibilité.... et une réunion du conseil municipal sera organisée fin janvier 2023 pour définir les modalités d'occupation et le tarif.

10/ CCGVL / CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE :

Le maire informe qu'il s'agit d'une formalité que toutes les communes faisant partie de l'intercommunalité Gâtinais Val de Loing doivent délibérer, afin que la CCGVL puisse continuer à percevoir les aides des différents organismes pour les ALSH, la jeunesse, la petite enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve le projet de convention et autorise le maire à signer ladite convention.

11/ COMPTABILITE :

Ce point est ajourné.

12/ VOIRIE : travaux et mise en conformité :**A) Travaux de voirie :**

Le maire rend compte de l'étude de la commission travaux pour la réalisation du plateau surélevé du cimetière et de la réfection de la couche de roulement rue de l'église et rue des canes.

Après avoir présenté les 3 offres reçues, il propose de retenir la société VAUVELLE pour réaliser l'ensemble de ces travaux de voirie :

- plateau surélevé : 53 796.00€ HT
- rue de l'église : 23 102.50€ HT
- rue des canes : 11 191.00€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de réaliser l'ensemble des travaux proposés. Il est enfin précisé qu'ils seront effectués au printemps 2023.

B) Mise en conformité :

La commission sécurité a relevé plusieurs endroits à sécuriser :

- La Rue des Ouches : sécurisation des piétons et des enfants par la mise en place de doubles stops et permettre de faire réduire la vitesse:
 - 1- Au niveau du numéro 9,
 - 2- Au niveau de la ruelle privée avec l'installation d'un panneau sortie d'école.
 - 3- Réfection du marquage au sol ainsi que des passages piétons.
- Voie communale Aufferville (route ronde) → direction Hameau de Morville → direction Hameau de Busseau jusqu'à la pointe D103 :
 - 1- Interdiction aux poids lourds + 3,5T sauf riverains et services
 - 2- limitation à 80km/h,
 - 3- transformation du cédez le passage en STOP à l'intersection avec la D103.
- Futur projet de l'unité de méthanisation :
Route départementale D103 du carrefour d'Obsonville à la sortie du hameau de Busseau :
 - Interdire la circulation des poids lourds de +3.5T sauf riverains et services après consultation et autorisation du Département.
 - Préconiser la circulation des engins et convoi agricole desservant le futur site de méthanisation en les orientant vers le RD 403 et RD 7.
 - Rencontrer les porteurs du projet afin de faire part des règles de circulations préconisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité à 6 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre de mettre en place prochainement ces mesures de sécurité et de veiller à leur bonne application.

13/COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire donne à l'assemblée les informations suivantes :

- Attribution d'une compensation financière « filet de sécurité inflation », ayant répondu au dispositif, la commune recevra un premier acompte de 2 264€ sur une aide globale de 7 000€. Il est précisé d'une augmentation du coût de chauffage de l'ordre de + 374€/m³ de FOD pour l'année à venir représentant + 49%
- Gendarmerie Château Landon : Cérémonie de départ de la Major Kaniak, commandante de la brigade qui a reçu les éloges de la Colonelle Clautiaux. Elle a à nouveau remercié le Maire et la municipalité pour notre coopération et pour sa mise à l'honneur et la marque d'attention lors de la cérémonie du 11 novembre dernier.
- Repas du CCAS : le repas est prévu le dimanche 05 février 2023.
- Unité de méthanisation : un recours au PC a été signifié à la mairie à l'encontre de la mairie et du Préfet de Seine et Marne.
- Balayeuse : la société PREJAM a informé la commune d'une augmentation de son tarif de 10% pour l'année 2023, entraînant une demande de consultation de services décidée par le bureau municipal.
- Aménagement du carrefour D403/D52 par la société ECO-DELTA (éoliennes d'Arville) : depuis l'acquisition de la grange, le projet est en attente suite à l'allongement des délais de fabrication des éoliennes.
- Drapeau de commémoration : le drapeau a été livré et présenté au conseil municipal.
- Problèmes d'incivilités au hameau de Jarville :
 - ➔ Un agriculteur peu scrupuleux extérieur de la commune et exploitant des terres agricoles sur le hameau, a décidé d'interdire le passage du bus de transports scolaire ainsi que du camion de ramassage des ordures ménagères sur sa plateforme à betteraves, en prétextant de subir des détériorations de celle-ci.
 - En effet ces deux véhicules utilisent cet endroit pour effectuer leur demi-tour sans effectuer une manœuvre dite « dangereuse » selon la réglementation en vigueur.
 - Une négociation est en cours entre l'agriculteur, le département et les syndicats de ramassage scolaire et d'ordures ménagères afin de trouver une solution pérenne pour les riverains du hameau....
 - Hameau de Maison de Rouge : les problèmes de stationnement ont été solutionnés, les Auffervillois de ce hameau ont pris conscience et la circulation est améliorée.
 - ➔ Suite à cette désolante affaire, le bureau municipal a fait rédiger un avis aux habitants du hameau de Jarville leur précisant les règles de stationnement sur les trottoirs et la voie publique. Ces mesures à prendre en considération assureraient la libre circulation du bus scolaire, des engins de service et de secours.
- Hameau de Maison Rouge : les problèmes de stationnement ont été solutionnés, facilitant la libre circulation des piétons et de tous les véhicules.
- Mail citoyen route Nationale : le maire donne lecture de ce mail à l'assemblée et précise que la demande de ce citoyen n'a aucun point commun avec l'avis de stationnement distribué aux habitants du hameau de Jarville.
- Mur mitoyen du presbytère en attente d'un second devis pour l'installation d'un grillage à la demande de la propriétaire. Un courrier lui sera ensuite adressé pour lui présenter les deux devis de rénovation du mur en lui rappelant qu'il s'agit d'un mur mitoyen à charge des deux propriétaires.
- Pompiers de Nemours : une rencontre a eu lieu avec le chef de centre pour :
 - ➔ Organiser une visite de la caserne par les élèves de l'école d'Aufferville. Elle sera réalisée en deux groupes.
 - ➔ Planifier un exercice incendie à l'école d'Aufferville au printemps prochain.
 - ➔ Programmer une visite de la caserne et du CODIS pour les élus et les agents communaux.

- AFR d'Aufferville : une réunion avec les membres de l'AFR portant sur l'unité de méthanisation de Busseau a eu lieu afin de permettre un échange sur la circulation à venir et les mesures à envisager.
- Cérémonie des vœux du maire le dimanche 29 janvier 2023 à la salle des 4 Saisons.
- Trésorerie de Nemours : fermeture définitive au 1 janvier 2023 et transfert des services à Fontainebleau.
- CCGVL : un projet de reversement obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement aux intercommunalités devait intervenir au 01 janvier 2023, mais a été ajourné par le sénat.
- Don : information à l'assemblée d'une citoyenne originaire de la commune et qui souhaite faire don d'une parcelle de terre agricole. Le conseil municipal accepte ce don et remercie par avance la propriétaire.
- Repas Noël à la cantine scolaire : moment conviviale et agréable durant lequel les enfants et adultes ont pu savourer un délicieux repas.
- Noël des enfants de la commune : félicitations aux organisateurs, avec un goûter festif et une décoration magnifique sur le thème de Noël. La municipalité tient à féliciter et remercier Éric, l'employé communal pour l'ensemble les décorations de Noël et l'embellissement remarquable de la commune.

Le maire fait un tour de table des conseillers municipaux :

Patrice Garnier :

- SMETOM : réunion du 04 octobre 2022, validation des travaux de rénovation de la déchetterie de Saint Pierre Lès Nemours.
- Réunion à l'école militaire de Melun portant sur la présentation des armées, et du service nationale universel (prévoir une information communale).

Cédric Herrera :

SDESM :

- Augmentation des prix de l'électricité et des coûts de maintenance,
- Dans le cadre des améliorations de l'esthétisme visuelle, le SDESM finance à hauteur de 70% plafonné à 2 000€ la réalisation de fresques trompe œil. Si la commune souhaite faire appel à Initiative 77 le taux de subvention est porté à 80%.

Vincent Morisseau :

- Des vols dans les maisons ont été recensés sur des communes avoisinantes dernièrement.
- Appel à la vigilance.

L'ordre du jour est épuisé à 01h48



Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville